

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2019**

## RÉUNION PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2019

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16h40'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 24 octobre 2019 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur Yves DERWAHL.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE.- Alors, M. MAGNERY et Mme MARECHAL sont en retard

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CAPPÀ ?

M. CAPPÀ.- M. NYSSÉN est en route.

M. LE PRESIDENT.- Madame DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- MM. DERWAHL et HARTOG sont excusés

M. LE PRESIDENT.- Monsieur LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Nous sommes tous présents

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi qu'une invitation au vernissage d'une exposition à l'Antenne d'informations d'Eupen.

Je vous informe par ailleurs qu'en accord avec le Collège provincial, le Député provincial – Président et moi-même avons, ce jour, sollicité la convocation en urgence d'un Conseil d'administration d'ENODIA et de FINANPART le mercredi 30 octobre prochain à 17h30, avec l'ordre du jour suivant :

- présentation du nouveau CEO de Nethys ;
- analyse de la demande de Resa dans le cadre de l'organisation d'Ogeo Fund ;
- suite à donner au courrier de Brutélé rompant les négociations en cours ;
- suite à donner aux demandes de Providence dans le cadre de la reprise de Voo ;
- prise d'acte du retrait des offres de Ardentia pour Win et Elicio : examen des documents relatifs aux rémunérations et ou aux indemnités perçues par l'ancien Management ;
- organisation d'un CA commun avec le conseil d'administration de Nethys ;
- ainsi que divers où un autre point s'est déjà ajouté.

Ceci pour votre information.

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2019. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2019).

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**

M. LE PRESIDENT.- Hier, nous avons entendu les interventions des Chefs de groupe sur les documents budgétaires 2019-2020.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2019

J'invite Mme la Députée provinciale Vice-présidente Katty FIRQUET à la tribune, pour nous faire part des réponses du Collège provincial aux interventions des chefs de groupe et aux documents budgétaires.

Mme FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers Collègues,

C'est la deuxième fois que je m'adresse à vous au moment de conclure cette nouvelle session budgétaire, juste donc avant le vote final. Et c'est avec fierté que je le fais, au nom du Collège parce qu'aujourd'hui, l'évolution est en marche, au regard de notre Déclaration de Politique Provinciale, et du virage opéré par la Région Wallonne quant au transfert de compétences envisagé auparavant, je vais y revenir.

Mais le plus important, c'est que nous avons initié le changement, n'en déplaise à votre analyse, et notamment la vôtre Monsieur Vandeburie, puisque vous préférez parler d'un manque d'audace et de vision quand vos collègues du CDH y voient une avancée, tout en parlant de menus signaux.

Et le budget que je vous présente aujourd'hui doit être vu comme le socle de nos engagements, lesquels contribuent à valoriser, évidemment, notre institution. Cette institution aux nombreux atouts, cette institution si résolument tournée vers l'avenir, un avenir qui est en train de s'éclaircir en termes de reconnaissance d'un positionnement spécifique.

Rappelez-vous l'année dernière, année électorale, comme l'Institution Provinciale était particulièrement ciblée par les velléités de certains mandataires régionaux qui n'avaient qu'une ambition : celle de nous plumer.

Il leur a fallu le temps, mais ils ont enfin pris conscience de la qualité du travail réalisé par notre niveau de pouvoir. Tout cela en réponse bien sûr à des besoins spécifiques, et avec le principe de complémentarité, de subsidiarité et de proximité en toile de fond.

« Ceux qui ne peuvent pas changer d'avis ne peuvent rien changer » disait George Bernard Shaw. Cette qualité du service que nous offrons, il faut la préserver. Impérativement. Obligatoirement. Ne soyons pas naïfs, notre sort n'est pas encore scellé.

Et Jacques Chirac a dit un jour que « le courage, c'est de ne pas avoir peur ». Mais nous n'avons pas peur. Nous sommes courageux : notre ambition est de continuer à convaincre de ce qui fait la spécificité de notre politique, la plus-value de notre Institution, ce qui doit passer par une meilleure connaissance par les enfants de notre belle-mère, Madame Defrang, de la quantité et de la qualité des services offerts.

En tant que Province, il est clair qu'il s'agit de privilégier l'investissement public, il faudrait être sourd pour ne pas l'entendre, mais aussi la mise en place d'une compétence de supracommunalité et de soutien aux Communes à part entière.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2019**

Je vous ai dit il y a quelques instants que j'étais particulièrement fière de m'adresser à vous pour cette présentation. Je suis également très heureuse de vous annoncer plusieurs bonnes nouvelles.

Dans ce projet de budget, personne ne l'a évoqué jusqu'ici mais vous ne trouverez aucune trace de la réforme APE puisque celle-ci n'a finalement pas été votée au Parlement Wallon, aucun impact budgétaire donc à prévoir pour nous, dans les prochains mois.

Je ne vous parlerai pas non plus de ce montant de 65 millions d'euros qui correspondrait à la part contributive des 84 Communes pour financer leurs zones de secours. Le Député-Président vous l'a expliqué récemment à cette tribune en répondant à une question d'actualité.

Je vous rappelle, par contre, que nous sommes toujours contraints d'affecter 10% de la dotation du Fonds des Provinces au financement des dépenses nouvelles consécutives à la mise en place des Zones de secours et 10 autres % au fonctionnement de la Supracommunalité, ce qui représente au total 7 millions d'euros budgétisés et cela, depuis 2012.

Je sais que je vais beaucoup vous parler de chiffres, mais je n'ai pas vraiment le choix. Je vous demanderai du coup de faire un petit effort de concentration, vous verrez, je n'en n'ai pas pour longtemps, quoi que...

Et revenons sur ces chiffres que vous avez forcément entendus à de nombreuses reprises pendant cette semaine, des chiffres qui témoignent de la solidité du budget que nous vous présentons. « Un Budget RASSURANT et bien étayé », c'est ce que dit la Cour des Comptes. Et celle-ci de souligner, notamment, le respect de l'équilibre tant à l'exercice propre qu'à l'exercice global, au même titre que la stabilisation des charges de la dette, comme le recommande la circulaire budgétaire.

Il est vrai que nous respectons les obligations légales mais il est exact d'imaginer aussi que nous recevrons certainement la même remarque de la Cour des Comptes l'année prochaine. Pourquoi ? Comme déjà précisé l'année dernière Monsieur Vandeburie, décidément vous ne m'écoutez pas beaucoup, nos entités consolidées n'ont aucun emprunt ! Annexé un document vierge est-il utile, je vous demande ?

Un budget qui est en boni à l'exercice propre de 14.527.558 euros et au global de 29.797,34 euros. Rien que ça ! Je vous avais dit que nous étions fiers.

Et c'est ce qui vous fait dire, ah là vous m'écoutez Monsieur Vandeburie, que nous avons de la chance ! Mais ne m'en veuillez pas, je parlerais plutôt de bonne gestion, de gestion saine et d'une charge par habitant insignifiante au regard de la valorisation des services offerts. J'ajoute un autre élément doit retenir toute notre attention, élément qui a également été signalé dans le cadre des échanges de cette session, à savoir les dépenses de personnel, tout le monde l'a évoqué, et bien qu'elles restent, c'est vrai, à un niveau très élevé puisqu'elles représentent près de 70% du budget provincial hors personnel enseignant subventionné, la hausse de 0,58% par rapport au budget initial de 2019 s'explique d'une part par les cotisations de responsabilisation que nous devons désormais payer sur exercice propre, ce qui représente environ 6,5 millions d'euros et par l'inscription d'un saut d'index de 2% anticipé par le bureau

## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2019

du Plan pour l'année 2020.

S'agit-il d'une vague d'engagements massifs ? Non, 3 fois non, Monsieur Lejeune. Il s'agit de la conséquence d'éléments techniques qui ne sont pas de notre fait. Vous l'aurez enfin compris j'espère.

Au regard de cette imposition de la Région wallonne, d'une part, et du suivi « en bon père de famille » des prévisions du bureau du Plan d'autre part, la maîtrise des dépenses de personnel ne nous échappe pas, soyez-en convaincus.

Et pour être complète, notons que la Province continue sa réflexion sur l'opportunité de cotiser à un deuxième pilier de pension pour ses agents contractuels, une adhésion aurait pour conséquence, outre le bien-être économique, et c'est important, d'un millier de collaborateurs lors de leur mise à la pension, il s'agira aussi d'éviter d'accroître la cotisation de responsabilisation que nous réclamerait la Région wallonne pour financer les incitants qu'elle propose aux autres pouvoirs locaux qui adhèrent à la démarche.

Pour rappel à M. RASSAA, le premier pilier de pension concerne la pension légale et est de la stricte compétence fédérale, votre ami et je peux comprendre Monsieur BACQUELAINE en est à l'origine. Le régime des pensions mixtes s'appliquent aux agents nommés après le 1er décembre 2017.

En clair, et je vais tenter de l'être, avant, si la nomination dans une administration intervenait au cours de la carrière de l'agent, cet agent était assimilé à un statutaire pour toute sa carrière dans cette administration. La pension mixte quant à elle distingue la période en qualité de contractuel de celle en qualité de statutaire. Cette évolution induit à terme une diminution de la pension des agents du secteur public.

Ce deuxième pilier a pour objectif de réduire la différence entre les 2 régimes et est à charge de l'employeur. Rappelons que nous atteignons déjà un taux de 62 % et que nous sommes donc, ici aussi, un excellent élève en la matière.

Au vu des éléments que je viens de vous exposer, vous comprendrez que nommer davantage et plus vite, Monsieur RASSAA, n'empêchera pas ces futurs statutaires d'échapper au nouveau régime.

Et bien figurez-vous que, comme pour Jehay et sur base d'une imposition de la Région wallonne pour pouvoir recourir à ses incitants, nous avons fait appel à une experte. Oui, Monsieur RASSAA, une experte qui a forcément un coût mais aussi qui nous était imposée par notre belle-mère la Région Wallonne. Pas parce que nous n'avions pas les ressources en interne, rassurez-vous, mais parce qu'il est des matières pour lesquelles il faut recourir à une expertise extérieure tant la prise en compte de la matière doit se faire dans une globalité de contextes mêlée d'études et d'aspects technique connus de spécialistes uniquement.

Quelle que soit la décision à venir du Collège, sachez encore Monsieur Rassa, qu'elle sera prise en considération d'abord et avant tout pour le bien être du personnel pour lequel nous avons tout sauf du dédain et du mépris, je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi !

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2019**

Je m'en voudrais de ne pas vous parler des dépenses de dettes, lesquelles restent à un niveau particulièrement bas, ce qui constitue sans aucun doute un point fort de la gestion budgétaire et financière saine de notre province, n'en déplaise à ceux qui plaident pour une majoration des emprunts au bénéfice des prélèvements opérés pour financer les investissements.

Le prélèvement à charge du service ordinaire pour financer le service extraordinaire est défini en fonction des disponibilités budgétaires globales de l'année. Le premier objectif est de limiter au maximum la dette globale provinciale ; une dette faible est signe d'une bonne santé financière et j'ajoute que zéro pourcent d'intérêts, c'est mieux que n'importe quel autre taux, aussi bas soit-il !

Au rayon des recettes, les nouvelles sont un peu moins réjouissantes puisque je vous rappelle qu'à fiscalité inchangée, nous aurions pu les augmenter, Monsieur LEJEUNE, pour nous calquer sur le taux de la Province de Luxembourg, à savoir 1980, à fiscalité inchangée disais-je, les recettes de transferts sont une nouvelle fois à la baisse. En cause : une diminution accentuée du Fonds des Provinces. Vous le savez- concrètement, depuis 2018, le Gouvernement wallon a imposé une diminution de 5% de la quote-part liégeoise, 3% en 2019 et restent 2% en 2020.

Mais ce n'est pas tout, à ces diminutions, il faut ajouter les réductions de 3.254.000 euros par an depuis 2019 et jusqu'à 2021 pour financer ces fameux incitants wallons en cas d'adhésion au second pilier de pension des agents contractuels des pouvoirs locaux.

Ce qui signifie, concrètement qu'au final, nous sommes passés de près de 36 millions en 2017 à un peu plus de 31 millions en 2020. Mais je vous l'ai dit Monsieur Rassaa, ne pensez pas que je m'acharne, nous n'avons pas peur. Je parle bien de ce sentiment qui vous a animé, puisque vous avez fait des commentaires par rapport à ça, pour refuser il y a quelques mois, toute prise de responsabilités.

Qu'en sera-t-il les prochaines années ? Evidemment nous n'avons pas de boule de cristal mais il est à craindre que cette tendance à la diminution se confirme.

Mais cela étant, rassurons-nous, grâce au PTB, nous allons pouvoir réfléchir à une taxation des surfaces de bureau ou encore à une taxation des agences bancaires digitales. Allons allons, soyons sérieux !

Je vous rappelle également que les recettes de dette restent principalement limitées aux dividendes d'ENODIA, des dividendes estimés à 6.071.095 € pour 2020 et ce, sur base du montant perçu pour l'exercice budgétaire 2019. Alors Monsieur Lejeune, il faudra m'expliquer votre diminution de 30 % des dividendes des intercommunales alors qu'on ne parle que d'ENODIA. Et tant qu'à parler d'ENODIA, si vous n'aviez pas décidé de jouer « le jeu de la chaise vide », peut-être, je dis bien peut-être, auriez-vous pu influencer, ou pas, lesdits dividendes.

Enfin, j'en viens à notre principale source de financement, à savoir les fameux CAPI, lesquels ont été fixés à 1750 en 2013 et alimenteront, en 2020, les caisses provinciales à hauteur de 204.000.000 €. Centimes non indexés doc depuis 7 ans, j'allais encore vous dire « ce n'est pas comme dans la Province du Luxembourg » mais je préfère ne pas retaper sur le clou...

## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2019

Mesdames et Messieurs, vous nous ferez part, par rapport à toutes ces remarques, je n'en doute pas, de vos nombreuses réflexions dans cette perspective en troisième Commission, je lance la patate à mon collègue Robert MEUREAU, ou peut-être, sait-on jamais, préférerez-vous vous rallier à la cause du PTB qui ambitionne de nouvelles taxes ? A nouveau, s'il-vous-plaît, soyons sérieux, Robert ce sera à toi de gérer ça en troisième Commission.

Au niveau du budget extraordinaire, le plan d'Investissements respecte l'obligation d'équilibre budgétaire à l'exercice global et, s'il faut noter un recours, c'est vrai, plus élevé à l'emprunt en 2020, vous voudrez bien constater qu'il se fait dans le respect des balises fixées dans la circulaire de la Région wallonne dans laquelle le Ministre régional de tutelle recommande d'année en année la stabilisation de la charge de la dette. La résolution d'emprunts 2020 s'établit au montant de 26.467.175,00 €.

Rappelons que le solde non couvert par emprunts est également financé par le prélèvement d'un montant de 18.840.000 € du service ordinaire en faveur du service extraordinaire et notons à cet égard, c'est important, que nos investissements visent plusieurs objectifs.

Tout d'abord, l'acquisition de la caserne de Saint-Laurent ou la continuité des travaux du Pôle Bavière. Tous deux tendent à rationaliser la gestion de nos bâtiments par la volonté d'un regroupement des différents services dépendant d'une même compétence sur un seul et même site. Pour rappel, le mouvement est engrangé au niveau du Département des bâtiments avec un regroupement prévu au printemps 2020 sur le site du Val Benoît.

Autre perspective, l'entretien et le maintien de notre patrimoine pour lequel nous planifions, lors de chaque exercice budgétaire, différents travaux de réfection et d'aménagement, véritables gages de notre volonté de maximaliser nos investissements antérieurs, ce sont environ 12.000.000 qui seront alloués à nos établissements scolaires dont la sécurisation de leurs abords.

Et enfin, comme en 2019, le Collège a décidé de pérenniser le plan Reno Watt avec l'ambition de réduire notre empreinte énergétique et, de ce fait, diminuer nos dépenses de fonctionnement. Une « mesurette » nous dit le CDH... Je vous laisserais en débattre avec vos collègues mais sachez que sur 3 ans, ce sont 27 millions qui ont ainsi été investis pour diminuer et améliorer notre empreinte énergétique.

Chers Collègues, j'en ai à présent fini avec les chiffres, ça ne veut pas dire que j'en ai terminé, je vous demande encore quelques minutes d'attention, je voudrais à présent faire avec vous une petite mise en perspective.

Peut-être le savez-vous, ou pas, la Province, c'est une invention française, celle des départements, revisitée par les anciennes Provinces Unies pour fonder le Royaume des Pays-Bas et offrir aux territoires nouvellement agglomérés, un statut équivalent qui respecte aussi une certaine historicité territoriale. Si leur rôle a évolué avec le temps, les Provinces, dans la Constitution revisitée, restent un relais, non plus de l'Etat fédéral mais bien de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2019**

Ce relais est une véritable évidence pour nous et tend à revêtir l'appellation de supracommunalité que l'on galvaude trop souvent.

On le sait, l'intérêt des citoyens passe par celui des Communes par rapport auxquelles notre mission est historique donc et primordiale.

Il est clair qu'à toutes ces communes, la Province peut à un moment ou un autre, directement ou indirectement, offrir un service, une aide ou simplement une opportunité. Et, n'en déplaise à certains, aujourd'hui, et c'est le fruit d'une évolution certaine, toutes les actions de notre Province peuvent en réalité être rangées dans la compétence Supracommunalité et soutien aux Communes. J'espère ne pas donner une mauvaise idée au Député-président en charge de la matière, en charge de la Supracommunalité, qui pourrait du coup s'imaginer être en charge de toutes les matières...

Blague dans le coin, on le sait, les Communes disposent souvent de moyens limités, que ce soit en termes financier mais aussi en termes de savoir-faire, que ce soit dans des secteurs parfois bien spécifiques.

Pour les soutenir dans leurs nombreuses missions, la Province les aide dans des domaines plus ou moins connus. Quelques exemples : en matière de lutte contre les incivilités, par la mise à disposition de fonctionnaires sanctionneurs chargés de poursuivre, de sanctionner mais aussi de conseiller la commune dans l'exercice de sa fonction de police et dans l'élaboration de ses règlements. Pensez-vous qu'une Commune, comme la Commune de Ferrières pourrait raisonnablement assumer un tel service à ses frais ?

Autre exemple, en matière de gestion et de décisions relatives aux voiries. La Province propose aux Communes d'évaluer la qualité des voiries existantes et leur propose de programmer leur entretien. Véritable outil de gestion pour les services communaux et de décision pour les élus locaux, il s'agit bien de proposer aux Communes d'entretenir leurs voiries de manière optimale et de faire ainsi des économies à plus long terme.

Le Service Jeunesse de la Province, quant à lui, propose aux Communes le module «Vacances actives» qui proposent des stages « clé sur porte » aux Communes pendant les vacances scolaires. En 2019, 36 communes sur 84 ont eu recours à ce Service. De Malmedy à Trois Ponts, en passant par Aubel, Herstal et Marchin, ce module rencontre un vif succès.

Autre exemple de soutien précieux déjà évoqué lors de cette session sur le plan fiscal cette fois, la Province de Liège met à disposition des Communes un indicateur-expert provincial qui est le garant de la bonne tenue des données permettant la fixation des revenus cadastraux et donc du calcul du précompte immobilier, une recette indispensable aux Communes : 16 Communes ont fait le choix de recourir à ce service.

En matière de promotion de la santé, il est évident que la majorité des Communes n'ont aucun moyen à y accorder. La campagne itinérante « pour être tip top, je prends soin de ma santé » apporte une réponse à cette problématique.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2019

Je pourrais enfin vous parler du service cartographie, de l'évaluation des cours d'eau de 3ème catégorie, de l'Openado ou encore de la cellule entretien des gazons de sports. Il y a là autant d'exemples d'un savoir-faire provincial indispensable aux Communes puisqu'ils viennent en déduction du coût pour pallier l'absence de moyens et les outiller dans les choix à opérer sur le terrain.

Je vous avouerais que l'exercice auquel je me suis prêté en répertoriant un maximum de services offerts aux Communes me réjouit. Nos domaines de compétence et notre savoir-faire sont divers et variés. Il me réjouit mais il m'inquiète aussi parce qu'on peut se poser une question : qui d'autre que nous pourrait soutenir les Communes de cette manière ?

Il s'agit donc pour notre Institution de développer des services répondant à un besoin des Communes et donc des citoyens et d'y répondre en diminuant leur coût et en leur permettant de récupérer des marges financières.

Quand on évoque la supracommunalité, on pense souvent, je viens de l'accorder, on pense souvent uniquement aux Communes. Or, par le biais de la centrale d'achat provinciale, saviez-vous que 254 structures bénéficient de services à prix préférentiels ? Qu'il s'agisse des 6 zones de secours, de 74 CPAS ou des 84 communes, toutes y ont souscrit. Chaque est donc concernée par au minimum un de ses marchés.

Le plus connu, le sel de déneigement évidemment, évoqué par Monsieur Cappa. Mais qu'on parle d'acquisition d'électricité, de gaz, des bornes de rechargement électrique, des contrats de téléphonie ou de licences informatiques, de la mise à disposition de gobelets réutilisables, de l'achat de vêtements de travail ou encore d'acquisition de pellets, c'est la même logique, tous les tarifs négociés par notre institution permettent de soulager les finances des adhérents.

J'ajoute, et c'est important vu l'énergie humaine à déployer pour gérer les procédures de marchés publics qu'il y a évidemment, là aussi, une optimisation des moyens et des connaissances techniques et juridiques nécessaires.

Enfin, comment ne pas identifier en supracommunalité, l'Institut de Formation, son savoir-faire et son expérience, je n'évoquerai ici que les 6 zones de secours où de nouveaux investissements sont prévus pour l'exercice budgétaire 2020 pour améliorer le site d'Amay dédié à l'École du Feu.

Notre Institution ne se contente pas d'un simple financement des zones de secours en application du décret de la Région wallonne mais elle assume pleinement la formation et le perfectionnement des sapeurs-pompiers et des membres des unités opérationnelles de la protection civile.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers Collègues, chers amis Bourgmestres, il y en a dans la salle, ou Echevins, je crois très sincèrement, le Collège croit et est plus que jamais convaincu du fait que le rôle de la Province est de soutenir les Communes et tout pouvoir public y associé. Vraiment ! Et si l'on fait un lien avec le même exercice, 12 mois plus tôt, la question de notre avenir, de notre évolution reste complète et pertinente. Elle ne peut pas non plus être

isolée de son contexte.

L'avenir des provinces est en effet en lien direct avec les interrogations sur les communes et leur possible fusion, les intercommunales, les communautés urbaines, les métropoles urbaines, les bassins de vie et d'une manière générale, la supracommunalité qui doit pousser les pouvoirs locaux à collaborer.

Bien que nous reconnaissons que la modernisation de notre Institution pourrait renforcer nos points forts et dès lors accroître la valeur ajoutée que nous apportons à l'action publique, il n'en demeure pas moins que nous devons être associés au processus de réforme.

Gageons dès lors que le groupe de travail prochainement mis en place à la Région wallonne n'accouchera pas d'une souris et ne se limitera pas à des tours de vis financiers.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée vice-Présidente.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion sur les documents budgétaires 19-20/001 à 011 et nous pouvons passer au vote.

#### **Document 19-20/001 : Budget provincial 2019 – 3<sup>ème</sup> série de modifications**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé (document 19-20/001).

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

#### **Document 19-20/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2019 – 4<sup>ème</sup> série.**

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé (document 19-20/002).

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2019**

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 19-20/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 – Règlement général de perception des taxes provinciales.**

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 19-20/003).

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? Le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 19-20/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitraille et de véhicules hors d'usage ainsi que sur les véhicules isolés hors d'usage.**

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour actualisé (document 19-20/004).

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 19-20/005 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.**

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 19-20/005).

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 19-20/006 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.**

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 19-20/006).

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 19-20/007 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.**

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 19-20/007).

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2019**

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 19-20/008 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.**

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 19-20/008).

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 19-20/009 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.**

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 19-20/009).

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 19-20/010 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2020.**

M. LE PRÉSIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 19-20/010).

Pour rappel, la deuxième Commission proposait d'adopter le budget 2020 par 7 voix pour et 5 abstentions.

Nous allons à présent procéder au votre, par appel nominal.

Je vous demande de répondre OUI, NON ou ABSTENTION à l'appel de votre nom, vous avez la parole Monsieur le Premier Secrétaire.

M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

ABAD-PERICK Myriam	oui
BAGCI Mustafa	oui
BASTIN Astrid	non
BRODURE-WILLAIN Muriel	oui
CAPPA Serge	oui
CIALONE Thomas	oui
COLOMBINI Deborah	oui
CRAEN Catharina	non
DECERF Alain	oui
DEFRANG-FIRKET Virginie	oui
DEGEY Maxime	oui
DELREZ Marc	non
DENIS André	oui
DERWAHL Yves	absent
DUBOIS Guy	oui
EL HAJJAJI Hajib	non
ERNST Serge	non
FERNANDEZ Miguel	oui
FIRQUET Katty	oui
FRANÇOIS Nathalie	non
FRENAY Murielle	non
GAILLARD Sandrina	non
GILLARD Luc	oui
GRAINDORGE Isabelle	oui
GUCKEL Irwin	oui
HARTOG Pol	absent
HAUREGARD Catherine	non
HOUSIAUX Alexis	oui
KLENKENBERG Claude	oui
LACOMBLE Catherine	non
LEBEAU Caroline	non
LEJEUNE Jean-Denis	non

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2019**

LEJEUNE Luc	non
LÉONARD Roland	oui
LOMBA Eric	oui
LUX Valérie	oui
MAGNERY Marc	non
MARÉCHAL Nicole	non
MEUREAU Robert	oui
MEURENS Jean-Claude	oui
MONVILLE Marie	non
MOUKKAS Assia	non
NANDRIN Sabine	oui
NAVET Luc	non
NEUMANN Michel	non
NEVEN-JACOB Chantal	oui
NYSSSEN Didier	absent
OSSEMANN Alfred	oui
RASSAA Rafik	non
SAMEDI Isabelle	non
SCHEEN Marie-Christine	non
SCHROBILTGEN Jacques	non
THANS-DEBRUGE Anne	oui
VANDEBERG Victoria	oui
VANDEBURIE Julien	non
JADOT Jean-Claude	oui

M. LE PRESIDENT.- C'est par 29 « oui » contre 24 « non » que le Conseil adopte le budget 2020.

**Document 19-20/011 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2020 – 1<sup>ère</sup> série.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 19-20/011).

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

**VI. - Approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2019**

M. LE PRÉSIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

**VII.- Clôture de la réunion**

M. LE PRÉSIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

Je vous rappelle également que notre prochaine réunion du Conseil provincial aura lieu le jeudi 21 novembre 2019.

Avant de nous quitter, je vous invite à partager, entre nous, le traditionnel verre de l'amitié qui marque la fin de nos travaux dans la Salle des Pas Perdus.

La réunion publique est levée à 17H15'.